



SMD3

La Rampinsolle
24 660 COULOUNIEIX CHAMIER
☎ : 05.53.45.58.90
Fax : 05.53.45.54.99
Courriel : contact@smd3.fr
Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 33 – 2^{ème} trimestre 2019

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 30 avril 2019

N°01-19D: Adoption du compte-rendu du comité du 26/03/2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-19D: Filière REP DDS : Renouvellement du conventionnement avec l'éco-organisme agréé ECODDS

Depuis la création de la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de produits générateurs de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en 2013, le SMD3 a conventionné avec EcoDDS, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre opérationnelle de la collecte des DDS ménagers au sein des déchèteries publiques.

L'agrément initial d'EcoDDS étant arrivé à échéance en 2018, il vient d'être agréé à nouveau pour la période 2019-2024. Afin de maintenir le service opérationnel de collecte des DDS ménagers sur le territoire du SMD3 et pour bénéficier des prestations d'EcoDDS et du versement total des soutiens financiers et techniques correspondants, il est impératif de signer la convention et de communiquer à EcoDDS les justificatifs exigés au plus tard le 30/06/2019.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-19D: Création d'un poste d'adjoint technique et fermeture d'un poste d'animateur

Un poste d'adjoint technique est créé, catégorie C à temps complet, et un poste d'animateur est fermé, catégorie B à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2019, pour pourvoir un poste d'animateur à l'antenne de Bergerac, suite au départ de l'agent précédemment en poste.

Les crédits nécessaires à cette modification de cadre d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant ont été inscrits au budget syndical de 2019 aux chapitres prévus à cet effet.

Le tableau du personnel des fonctionnaires du SMD3 sera modifié, à compter 1^{er} mai 2019, comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
		24	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	1	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif	C	6	35H
FILIERE TECHNIQUE			
		166	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	3	35H
Technicien principal 2e classe	B	2	35H
Technicien	B	5	35H
Agent de maîtrise principal	C	6	35H
Agent de maîtrise	C	5	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	42	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	27	35H
		2	25H
		1	30H
Adjoint technique	C	61	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H

FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation pcpal 2 ^e cl	C	1	35H
Adjoint d'animation	C	1	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1	1
AGENTS TITULAIRES		196	
FILIERE TECHNIQUE		10	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	8	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
Attaché	A	2	35H
AGENTS CONTRACTUELS		12	
TOTAL AGENTS		208	

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-19D: Convention de mise à disposition de caissons de collecte pour les professionnels

Chaque année, le SYGED signait des conventions avec des professionnels soumis à la redevance spéciale, pour la location de caisson de 35 m³ pour la collecte des déchets ultimes et de caisson de 12 m³ pour la collecte du verre au tarif de 115€ par mois.

Le SMD3 poursuit ce type de partenariat en l'élargissant sur le département.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-19D: Acquisitions foncières pour le périmètre de sécurité à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Afin de maintenir le périmètre de sécurité de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes, le SMD3 souhaite acquérir les trois parcelles de bois ci-dessous sur la commune de Saint Laurent des Hommes.

Propriétaire	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX TTC
DUMOUSSEAU Manuel	F0031	4858 m2	4858 m2	9000 €
	F0092	4005 m2	4005 m2	
	G0750	13859 m2	13859 m2	

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-19D: Acquisition foncière sur la commune de Coulounieix Chamiers

Dans le cadre de la création d'une zone d'activité, le SMD3 souhaite acquérir la parcelle ci-dessous sur la commune de Coulounieix Chamiers.

Propriétaire	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX HT
SCI RVGAC		AT 450	6000 m2	6000 m2	110 000

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-19D: Nouveau centre de transfert à Belvès – Acquisition foncière complémentaire

Dans le cadre de la construction du nouveau centre de transfert pour remplacer celui de CUSSAC devenu vétuste, le SMD3 souhaite acquérir la parcelle supplémentaire ci-dessous, conformément aux engagements pris par le SMD3, pour relocaliser l'entreprise PAPEIX, qui était sur l'emprise du futur centre de transfert.

Propriétaire	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX TTC
MALAUURIE René	AK	298	3000 m2	3000 m2	48000 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-19D: Approbation du Compte de Gestion 2018 du SMD3

Le compte de gestion (reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur) doit être voté préalablement au compte administratif, qui fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2018			
Recettes nettes	27 918 643,20	30 996 883,29	58 915 526,49
DEPENSES 2018			
Dépenses nettes	29 149 437,20	28 323 108,27	57 472 545,47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent		2 673 775,02	2 673 775,02
Déficit	-1 230 794,00		-1 230 794,00
RESULTAT D'EXECUTION 2017			
Excédent	24 638,79	2 327 009,16	2 351 647,95
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent		5 000 784,18	3 794 628,97
Déficit	-1 206 155,21		

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-19D: Approbation du Compte de Gestion 2018 du SYGED Bastides Forêt Bessède

Le compte de gestion complet établi par le trésorier de Lalinde fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2018			
Recettes nettes	571 755,13	4 951 947,86	5 523 702,99
DEPENSES 2018			
Dépenses nettes	427 691,46	5 001 039,75	5 428 731,21
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent	144 063,67		94 971,78
Déficit		-49 091,89	
RESULTAT D'EXECUTION 2017			
Excédent	190 066,04	750 131,01	940 197,05
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	334 129,71	701 039,12	1 035 168,83
Déficit			

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-19D: Vote du Compte Administratif 2018 du SMD3

Gilbert TISNE, doyen d'âge, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif et François ROUSSEL, Président du SMD3 sur l'année 2018, quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

Section d'investissement

1	DEPENSES	29 149 437,20
2	RECETTES	27 918 643,20
3=2-1	RESULTAT 2018	-1 230 794,00
4	RESULTAT 2017 (solde d'exécution positif)	24 638,79
5=3-4	RESULTAT CUMULE (Excédent)	-1 206 155,21
6	RESTES A REALISER EN DEPENSES	2 805 661,43
7	RESTES A REALISER EN RECETTES	387 772,00
8=7-6	SOLDE DES RESTES A REALISER	-2 417 889,43
9=8+5	BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit)	-3 624 044,64

Section de fonctionnement

10	DEPENSES	28 323 108,27
11	RECETTES	30 996 883,29
12=11-10	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	2 673 775,02
13	RESULTAT 2017 C/002	2 327 009,16
14=13+12	RESULTATS A AFFECTER	5 000 784,18

Le résultat définitif du compte administratif 2018 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 3 624 044,64 €
- un excédent de fonctionnement de 5 000 784,18 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-19D: Vote du Compte Administratif 2018 du SYGED Bastides Forêt Bessède

Gilbert TISNE, doyen d'âge, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif et François ROUSSEL, Président du SMD3 sur l'année 2018, quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

Section d'investissement

1	DEPENSES	427 691,46
2	RECETTES	571 755,13
3=2-1	RESULTAT 2018	144 063,67
4	RESULTAT 2017 (solde d'exécution positif)	190 066,04
5=3-4	RESULTAT CUMULE (Excédent)	334 129,71

Section de fonctionnement

10	DEPENSES	5 001 039,75
11	RECETTES	4 951 947,86
12=11-10	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	-49 091,89
13	RESULTAT 2017 C/002	750 131,01
14=13+12	RESULTATS A AFFECTER	701 039,12

Le résultat définitif du compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 334 129,71 €
- un excédent de fonctionnement de 701 039,12 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-19D: Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 du SMD3, votés le 30 avril 2019, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un déficit d'investissement de 1 230 794,00 €
- un excédent de fonctionnement de 5 000 784,18 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2019) s'élèvent à :

Section d'investissement :

- dépenses : 2 805 661,43 €
- recettes : 387 772,00 €

Section de fonctionnement :

Néant

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 du SYGED Bastides Forêt Bessède, votés le 30 avril 2019, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 334 129,71 €
- un excédent de fonctionnement de 701 039,12 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 : Néant

Section de fonctionnement :

Néant

Le résultat définitif 2018, intégrant les restes à réaliser et les résultats de clôture du SYGED Bastides Forêt Bessède, fait apparaître :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT GLOBAL DEFINITIF			
Excédent		5 701 823,30	4 829 797,80
Déficit	-872 025,50		
Restes à Réaliser 2018			
Dépenses	2 805 661,43		2 805 661,43
Recettes	387 772,00		387 772,00
Resultat définitif	- 3 289 914,93	5 701 823,30	2 411 908,37

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- d'affecter 3 289 914,93 € au financement de la section de d'investissement (compte 1068) ;
- d'affecter 2 411 908,37 € au financement de la section de fonctionnement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-19D: Modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) 2019

Adoption du bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-19D: Attribution du marché n°T-19-01-AO de fourniture de véhicules

Une consultation a été lancée afin de fixer les modalités relatives à la fourniture de véhicules pour le SMD3 selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Cet accord cadre, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, débutera à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2019 et est reconductible (une fois jusqu'au 31 décembre 2020) par tacite reconduction sauf renonciation expresse deux mois avant la fin de l'échéance en cours. Le marché est décomposé comme suit :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle
Lot 1	8 citadines, 5 véhicules de tourisme, 3 utilitaires L2H2 et 3 utilitaires L3H2	Autres véhicules du même type
Lot 2	3 citadines électriques	Autres véhicules du même type
Lot 3	1 véhicule de direction	Non concerné
Lot 4	1 véhicule type fourgon équipé avec ouverture latérale type « auvent »	

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des offres et proposent de retenir (base détail quantitatif estimatif) :

- Pour le lot 1, l'offre de la société DELUC Citroën pour un montant prévisionnel de : 352 230,64 € TTC ;
- Pour le lot 2, l'offre de la société SARDA Renault avec la location de la batterie pour un montant prévisionnel total de 48501 € TTC + 7564,75€ TTC (location de batterie sur 36 mois) soit 56 065,75 € TTC ;
- Pour le lot 3, l'offre de la société SARDA Renault pour un montant prévisionnel de 40 959.00 € TTC ;
- Pour le lot 4, l'offre de la société SERREAU Peugeot pour un montant total de 30 543,79 € TTC.

Le marché sera ajusté aux réelles commandes passées puisque le contrat est conclu à prix unitaires.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°15-19D: Attribution du marché n°E-18-02-AO d'exploitation du centre de tri de Marcillac

Le SMD3 a lancé une consultation afin de retenir l'exploitant du centre de tri de déchets ménagers recyclables situé sur la Commune de Marcillac Saint Quentin (24) suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le 25 mars 2019 à 11h30, seule la société VEOLIA avait déposé une offre.

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des offres.

La CAO a souhaité déclarer infructueux le marché (augmentation de tarif de 19%).

Une procédure dérogatoire sera mise en œuvre avec négociation auprès de VEOLIA (procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°16-19D: Avenant 2 du marché IS-16-03-AO de nouveaux casiers et équipements associés à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes / Lot n°2 Etanchéité par géo synthétiques

En raison des difficultés rencontrées pour effectuer la soudure des lés de géomembranes directement sur les déchets, la mise en place d'un géotextile inférieur à 300 gr/m2 est nécessaire.

Par ailleurs, l'arrêté du 15 février 2016 impose de nouvelles normes relatives aux différentes couches d'étanchéité (drainage des eaux de ruissellement, revêtement végétal, etc.).

L'avenant n°2 concerne donc :

- la fourniture et la pose d'un géotextile de grammage 300 g/m2 sur une surface de 4515 m2 en flanc pour des raisons techniques ;
- la fourniture et la pose d'un géo composite sur le dôme sur une surface de 4750 m2 afin de répondre aux exigences réglementaires.

Le marché est donc modifié comme suit :

- montant de l'avenant n°2 : 30 518.95€HT
- nouveau montant du marché : 487 588.19 €HT

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 28 mai 2019

N°01-19E : Adoption du compte-rendu du comité du 30/04/2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril 2019.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-19E : Vente d'une parcelle à vocation agricole sur la commune de Saint Laurent des Hommes

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'acte de vente d'une parcelle isolée d'une superficie de 15a 80ca pour un montant TTC de 1 000 euros sur la commune de Saint Laurent des Hommes au lieu-dit la Garaubière.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-19E : Acquisition foncière pour le périmètre de sécurité à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'acte d'acquisition foncière d'une superficie de 2ha 09a 20ca pour un montant TTC de 4 000 euros pour le périmètre de sécurité à Seneuil sur la commune de Saint Laurent des Hommes.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-19E : Exonération de la TEOM sur une partie de la commune de Fossemagne

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour exonérer de la TEOM une partie de la commune Fossemagne (située dans le périmètre de 1 km autour de l'ISDND et constituée des parcelles cadastrales n°D653, D655, D866 et D706) en raison de la proximité du site d'enfouissement de Madaillan.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-19E : Sorties de bien de l'actif et ventes de matériels du SMD3

1- Ventes aux enchères d'une presse à balle

Une offre d'achat correspondant au montant de la valeur de réserve a été déposée par la société CONTROLE PRESSE SERVICE au prix de 10 000 € TTC (ce bien sera sorti de l'actif).

2- Vente d'un bâtiment à usage d'habitation inhabitable en l'état

Un bâtiment à usage d'habitation, inhabitable en l'état, situé à Saint Barthélémy-De-Bellegarde 24 700 LE JARDS, a fait l'objet d'une vente le 29/10/2018 à Mussidan par Maître Romain LANDES au profit de Monsieur Sébastien FAURIE au prix de 25 000 € (le bien sera sorti de l'actif).

3- Sortie de l'actif d'immobilisations

Les matériels listés dans les conditions financières énoncées ci-dessous, seront sortis de l'actif, pour reprise ferrailles :

Désignation du bien	Montant HT	Nom acquéreur
Containers	662,34 €	SAS REVIPLAST
Compresseur	800,00 €	Beaubelique Industrie
6 caisse grillagées	1 125,80 €	SIRMET
3 bornes à verre	361,60 €	SIRMET
Remorque FMA immatriculée CS-013-MC	14 000,00 €	LEGRAS
Remorque FMA immatriculée CS-024-MC	14 000,00 €	LEGRAS

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-19E : Marché n°T-18-13-AO de fourniture de blocs béton sur les différents sites du SMD3

Le SMD3 a lancé un marché à bons de commande pour la fourniture, livraison et installation de blocs béton sur les différents sites du SMD3.

Un avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

A la date limite de remise des offres, 4 sociétés suivantes avaient déposé une offre.

L'analyse des offres a démontré que les prix proposés étaient supérieurs à ceux généralement pratiqués.

Le marché sera déclaré infructueux puisque supérieur au budget prévisionnel et le SMD3 relancera une consultation prochainement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-19E : Avenant 4 au marché n °E-14-11-AO (LOT 1) : Exploitation du centre de tri de la Rampinsolle

L'avenant vise à prolonger la durée du marché de 4 mois, jusqu'au 31/12/19, compte tenu de l'expertise judiciaire en cours (litige avec la société IRIS en charge de la modernisation du centre de tri) et dans l'attente du lancement d'un nouveau marché.

Il modifie également le prix de la tonne triée qui passe de 106€ HT/T triée à 116,70 € HT (base prix novembre 2017), pour prendre en compte la modification des charges à la suite des travaux de modernisation du centre de tri, qui s'appliquera du 1/9/19 au 31/12/19 avec une application de la révision des prix dans les conditions du cahier des charges administratives particulières, en prenant en compte le mois de novembre 2017, et non le mois de notification du marché.

Le marché est modifié comme suit :

Durée du marché	€HT
Montant prévisionnel du marché pour une durée de 38 mois	8 151 105,00 € HT
Avenant 1 : prestations complémentaires sur la durée restante du marché 25 mois	15 000,00 € HT
Avenant 2 : modification de la facturation pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017	- 258 006,63 € HT
Avenant 2 : charges de personnel pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017	64 771,71 € HT
Avenant 3 : pour la durée restante du marché	482 383,99 € HT
Avenant 4 : prolongation de 4 mois du marché, soit jusqu'au 31/12/19 et modification du prix de la tonne triée	875 160,00 € HT
Total après avenants :	9 330 414,07 € HT

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-19E : Marché n°E-18-02-AO : Exploitation du centre de tri de Marcillac : Attribution

→ RETIREE EN SEANCE

N°09-19E : Déchèterie de Thenon – Acquisitions foncières

Afin de construire une plateforme pour le nouveau projet de déchèterie à Thenon, le SMD3 souhaite acquérir une parcelle de 8 800 m² auprès de M. et Mme CASSON au prix de 25 000 € TTC.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 25 juin 2019

N°01-19F : Adoption du compte-rendu du comité du 28/05/2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2019.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-19F : Adoption du rapport d'activités 2018 du SMD3

Comme les années précédentes, le SMD3 a rédigé son rapport d'activité au titre de l'année 2018.

Ce document sera tenu à la disposition de toute personne au siège du SMD3 et adressé à l'ensemble des collectivités adhérentes au SMD3. Il sera également mis en ligne sur le site internet du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-19F : Indemnités d'astreinte, d'intervention et de permanence au SMD3 : complément

Dans le cadre des astreintes, le SMD3 propose :

- la réorganisation des modalités d'astreintes au siège, en y ajoutant le suivi des PTI et des alarmes notamment et en intégrant l'ensemble des cadres du siège à ce régime d'astreinte, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- une extension de ces astreintes pour toute nouvelle antenne du SMD3, sur le principe d'un binôme collecte / déchèteries, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Ce projet a reçu un avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 17/06/19.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-19F : Modification de l'assemblée sectorielle du secteur 5

Suite au transfert de la collecte des déchets sur une partie du territoire de la communauté de communes Isle Crempse en Périgord, depuis 1^{er} mai 2018, assurée par l'antenne de Bergerac, il convient de modifier la composition de l'assemblée sectorielle du secteur 5 et de rajouter deux délégués comme suit :

Communes	Population totale 2018	Nombre de délégués	Nombre de voix
Beauregard et Bassac	273	1	1
Douville	462	1	1

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-19F : Vente d'une parcelle à vocation agricole sur la commune de Saint Laurent des Hommes

Retire et remplace la délibération N°02-19E du 28 mai 2019

Le SMD3 souhaite organiser la vente d'une parcelle à vocation agricole située au lieu-dit la Garaubière sur la commune de Saint Laurent des hommes à un riverain Monsieur COVRE-SANGLA (parcelle 526 et non 536).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-19F : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

Le comité syndical du SMD3 a approuvé les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au SMD3, à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient d'ajouter une nouvelle fonction de chargée de clientèle, qui va voir le jour au SMD3 et d'établir une cotation de ce poste comme suit :

Catégorie C

Groupe de fonction	Cotation
Agent technique spécialisé	C1
Assistant administratif	C1
Chargé de clientèle	C1
Animateur spécialisé	C1
Conducteur	C1
Agent de déchèterie	C2-1
Agent d'exploitation	C2-1
Rippeur	C2-2
Animateur	C2-2
Agent d'entretien	C2-2

La mise à jour susvisée du RIFSEEP a reçu un avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 17/06/19.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-19F : Projet de convention de mutualisation SMD3 avec le SMCTOM de Thiviers

Le SMCTOM de Thiviers est un syndicat intercommunal qui gère les déchets de 63 communes, soit environ 32 000 habitants au 01/01/2019.

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne approuvé en mars 2016, il est envisagé à terme de n'avoir qu'un seul syndicat d'ampleur départementale qui gère le service public des déchets ménagers et assimilés en Dordogne.

Dans cette optique le SMD3 a absorbé le syndicat du bergeracois en mai 2015, le SMCTOM de Montpon Mussidan le 01/01/2017 et le SYGED le 01/01/2019.

Le SMCTOM de Thiviers et le SMD3 ont entamé des discussions préparatoires à une fusion des deux entités. Une étape intermédiaire par le biais d'une convention de mutualisation de services à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 6 mois, renouvelable si besoin, est nécessaire afin d'affiner les questions de gouvernance et de préparation des évolutions de service.

Ce projet a reçu un avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 17/06/19 et a été approuvé par le comité syndical du SMCTOM de Thiviers réuni courant juin 2019

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-19F : Reprise en régie du centre de tri de Marcillac le 01/09/2019

Le SMD3 gère le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la quasi-totalité des habitants de la Dordogne.

Depuis la création du centre de tri de Marcillac Saint Quentin, le SMD3 a délégué la gestion de ce site à des prestataires privés par voie de marché public, actuellement détenu par la société VEOLIA et prenant fin le 01/09/2019.

Un nouveau marché public a été lancé et n'a pas été attribué, au regard de l'augmentation inacceptable du coût des prestations proposé par le candidat.

Le SMD3 envisage donc de prendre en régie l'exploitation de ce site, qui entrainerait une reprise des salariés (une quinzaine) en poste, avec reprise des conditions salariales actuelles.

Ce projet a reçu un avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 17/06/19.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-19F : Vote du Budget Supplémentaire 2019

En application des instructions budgétaires et comptables M14, la reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 font de la présente décision modificative un budget supplémentaire, qui comporte deux parties :

- ✓ La reprise des résultats de clôture de l'exercice 2018 et les reports correspondants aux restes à réaliser 2018 ;
- ✓ Les crédits nouveaux ou annulations de crédits.

L'ensemble des modifications de crédits a été présenté en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-19F : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement AP/CP) 2019

Il convient de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement pour 2019 conformément au budget supplémentaire proposé au vote.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-19F : Marché n°T-18-16-AO : Maitrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, d'un atelier, de plateformes de stockage des déchets verts et du verre sur le secteur de Belvès

Le SMD3 a lancé une consultation afin de recruter un maître d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, d'un atelier et de plateformes sur le secteur de Belvès.

La procédure retenue pour le présent marché était la suivante :

- Une procédure concurrentielle avec négociation au sens des articles 25-I-2, 33, et 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Une procédure restreinte impliquant que seuls trois opérateurs économiques dont la candidature aura été acceptée, dans les conditions prévues par les documents de la consultation, seront invités à remettre une offre.

Douze candidats ont déposé un dossier de candidature. Seuls 10 dossiers de candidature ont été analysés (erreur d'enregistrement lors du dépôt sur la plateforme ce qui n'a pas permis leur bonne réception).

Le 26 février 2019, les élus de la commission d'appel d'offres ont retenu les candidatures suivantes :

- SCAPA ARCHITECTES ASSOCIES
- SCP D'ARCHITECTURE
- ANTEA FRANCE

Ces sociétés ont ensuite été invitées à présenter leurs offres au plus tard le 9 mai 2019.

Compte tenu de cette analyse, l'offre du groupement SCAPA est apparue la mieux disante pour un montant prévisionnel de 168 800 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux a été initialement fixé à 2 830 000 € HT.

Le taux de rémunération proposé par cette équipe est de 6%.

Il a été proposé de retenir l'offre base + option OPC du groupement SCAPA, le mieux disant, pour un montant de 197 800 € HT

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-19F : Marché n°A-19-02-AO : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication 2019/2023 pour le SMD3 dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative

Le SMD3 a lancé une consultation afin de recruter une agence de communication destinée à accompagner le SMD3 dans ses opérations de communication tout au long de la mise en œuvre de la redevance incitative de 2019 à 2023.

Le SMD3 s'est constitué en centrale d'achat au profit de ses adhérents et passe donc le marché pour leurs comptes respectifs. Chaque commande et règlement seront toutefois engagés et traités par chaque collectivité.

Les adhérents du SMD3 pourront donc ainsi commander notamment des sacs de pré-collecte.

L'accord cadre, d'une durée de quatre ans, débute à compter de la notification du marché.

Compte tenu de cette analyse, l'offre d'Aggelos est apparue la mieux disante.

Son offre se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 77 880,00 €
- Tranche conditionnelle 1 : 187 405,00 €
- Total €TTC : 265 285,00 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-19F : Marché n°E-18-02-AO d'exploitation du centre de tri de Marcillac : Déclaration sans suite

Afin d'assurer la continuité du service public, le SMD3 a lancé une consultation afin de retenir l'exploitant du centre de tri de déchets ménagers recyclables situé sur la Commune de Marcillac Saint Quentin (24) au lieu-dit « La Borne 120 ».

Un avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

A la date limite de remise des offres, seule la société VEOLIA avait déposé une offre.

Compte tenu des propositions du candidat, la commission d'appel d'offres a souhaité déclarer infructueux le marché (offre inacceptable puisque supérieure au budget prévisionnel).

Suite à une négociation une nouvelle proposition a été remise s'élevant à 2 395 840,50 € TTC sur la durée du marché (16 mois). La Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2019 a estimé que ces conditions n'étaient pas acceptables et décidé de déclarer sans suite ce marché.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-19F : Marché N° IS-18-03-AO : Fourniture d'un véhicule de collecte à chargement latéral et d'un polybenne pour la collecte des déchets ménagers en Dordogne : Remise de pénalités lot 2 châssis de 26 tonnes équipé d'une benne à ordures ménagères avec un bras robotisé (St Laurent)

Le camion a été officiellement réceptionné avec 48 jours ouvrés de retard, le 8 avril 2019, et qu'une pénalité de 20 020.28 € est due par le prestataire, comme prévu dans le cahier des charges, notifiée à la société PACKMAT. Elle a proposé en contrepartie des 20 020.28 € de pénalités, les prestations et fournitures suivantes :

- Modification du programme de fermeture du capot anti-envol : fermeture du capot dès la descente du bac après vidage de celui-ci dans la trémie, afin que le capot soit fermé avant que le bras ne soit remis en position de roulage du camion (estimation : 500 €TTC),
- Extension de garantie d'un an supplémentaire soit 3 années de garantie du 08/04/2019 au 08/04/2022 représentant un montant de 10 022.40 € TTC,
- Fourniture de 12 492.36 € de pièces détachées :

La proposition de la société PACKMAT couvrant plus que le montant des pénalités, il a été proposé d'accepter cette proposition.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°15-19F : Marché n°E-17-12-AO : Transport des déchets résiduels : lot 5 - avenant n°1

→ RETIREE EN SEANCE

N°16-19F : Attribution du marché N°T-19-04-AO de fourniture, mise en œuvre et maintenance de sondes de remplissage, contrôle d'accès pour containers PAV et logiciel d'exploitation

Le SMD3 a lancé une consultation afin d'acquérir des sondes de remplissage, contrôle d'accès pour containers en point d'apport volontaire et logiciel d'exploitation.

Le SMD3 se constitue en centrale d'achat au profit de ses adhérents et passe donc le marché pour leurs comptes respectifs. Chaque commande et règlement seront toutefois engagés et traités par chaque collectivité.

L'accord cadre, d'une durée de cinq ans, débute à compter de la notification du marché.

Compte tenu de l'analyse, l'offre de la société SIGRENEA est apparue la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 7 537 232,02 €TTC (base : 7 402 232,02€ TTC et option obligatoire : 135 000€ TTC)

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°17-19F : Subvention de gobelets réutilisables pour la Félibrée 2019

Périgueux accueille les 5, 6 et 7 juillet prochains la 100^{ème} Félibrée grande fête périgourdine de la langue et de la culture occitane.

Le Comité d'organisation sollicite le SMD3 pour un soutien pour l'acquisition de gobelets réutilisables, comme c'est le cas pour les structures et collectivités, mais cette fois-ci pour un évènement à retombées départementales, il est proposé d'accompagner cette action à hauteur de 1 500.00€ à partir du devis fourni lors de la constitution du dossier, correspondant à 38.46 % du prix du devis fourni hors taxes et hors transport.

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le logo du SMD3 sur ses gobelets et à retourner au SMD3 un bilan annuel de l'utilisation de ses gobelets (nombre de manifestations, nombre de participants, ...)

Une convention de financement rappellera les engagements entre la structure demandeuse et le SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE



Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2019-205	25/06/2019	Arrêté délégation 1er vice-président
2019-206	25/06/2019	Arrêté délégation 2e vice-président
2019-207	25/06/2019	Arrêté délégation 3e vice-président
2019-208	25/06/2019	Arrêté délégation 4e vice-président
2019-209	25/06/2019	Arrêté délégation 5e vice-président
2019-210	25/06/2019	Arrêté délégation 6e vice-président
2019-211	25/06/2019	Délégation de signature au directeur général
2019-212	27/06/2019	Subdélégation de signature DGA administratif
2019-213	27/06/2019	Subdélégation de signature DGA technique
2019-214	27/06/2019	Subdélégation de signature chargée de mission qualité
2019-215	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable administrative
2019-216	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable pôle conception et marketing
2019-217	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable antenne Bergerac
2019-218	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable antenne Belvès ⇒ retiré
2019-219	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable du pôle achat ⇒ retiré
2019-220	27/06/2019	Subdélégation de signature adjoint responsable antenne de Montpon
2019-221	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable antenne Montpon
2019-222	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable comptabilité
2019-223	27/06/2019	Subdélégation de signature chargé de mission
2019-224	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable service client
2019-225	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable pôle centre de tri
2019-226	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable pôle infrastructures
2019-230	27/06/2019	Subdélégation de signature chargée de mission schéma stratégique
2019-231	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable pôle informatique

2019-232	27/06/2019	Subdélégation de signature responsable pôle déchèteries Grand Périgueux
2019-233	27/06/2019	Subdélégation de signature Pascale QUEILLE
2019-234	27/06/2019	Subdélégation de signature Magali TRICHOT
2019-238	17/07/2019	Subdélégation de signature responsable antenne Belvès
2019-239	17/07/2019	Subdélégation de signature responsable du pôle achat

